

PLANÈTE EXIL



ORGANISATION SUISSE
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS
www.osar.ch



Admission provisoire

D'une admission provisoire de longue durée au cas de rigueur.

Pages 6 et 7

Nouveaux rapports de l'OSAR

Les réfugié-e-s souffrant de graves troubles psychiques ne doivent pas être transféré-e-s vers la Croatie et l'Italie.

Page 4



« Notre comité examinera soigneusement les chances et les risques du référendum sur Frontex avant de déterminer la position de l'OSAR »

Miriam Behrens, directrice de l'OSAR

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le 15 mai 2022, le peuple suisse va probablement se prononcer sur l'adoption par la Suisse du nouveau règlement européen relatif à Frontex. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) doit prendre position sur cette question importante pour la politique d'asile. Mais ce n'est pas si simple.

La critique publique ne tarit pas, en particulier depuis que le *Spiegel* et ses partenaires ont révélé en octobre 2020 que l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex a participé à des refoulements illégaux. Les violations des droits humains parfois très graves commises aux frontières extérieures de l'UE sont en flagrante contradiction avec les lois internationales et européennes. Il est tout simplement inacceptable que Frontex y ait elle-même pris part, car en tant qu'agence européenne, elle est tenue de conformer toutes ses mesures à la Charte des droits fondamentaux de l'UE, à la Convention européenne des droits de l'homme et aux autres normes du droit international public. L'agence ne doit en aucun cas empêcher l'accès à la procédure d'asile par des refoulements de type push-backs.

Le *Migrant Solidarity Network* a par conséquent lancé un référendum contre la participation de la Suisse au nouveau règlement de l'UE, dans l'intention de supprimer Frontex. C'est bien compréhensible au vu des critiques adressées à

Frontex. Le référendum n'aura toutefois aucune influence sur le règlement de l'UE. En effet, ce dernier est une affaire décidée au sein de l'Union et les États membres l'appliquent déjà.

Le référendum comporte également des risques. En tant que membre de l'espace Schengen, la Suisse est tenue d'adopter le nouvel acte juridique, de verser une contribution financière et de participer aux opérations de Frontex. Si elle ne le fait pas, elle risque d'être exclue de l'espace Schengen/Dublin et de perdre son siège au conseil d'administration de Frontex, conformément à l'accord d'association à Schengen. Il ne serait donc plus possible de mener une politique des réfugié-e-s commune.

L'OSAR est convaincue que la protection et la sauvegarde des droits fondamentaux des réfugié-e-s requièrent la collaboration de tous les États européens. Il faut sans aucun doute réformer en profondeur l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex. L'OSAR milite donc depuis des années avec l'ECRE, son association faîtière européenne, pour que l'agence se dote d'un système de déclaration, d'enquête et de surveillance indépendant et efficace. Au niveau de l'UE, toute une série d'enquêtes ont entre-temps été ouvertes ou déjà menées sur Frontex ; elles confirment la nécessité d'agir. Mais pour l'instant, il ne s'est malheureusement pas passé grand-chose de concret. Pour obtenir des réformes durables, il faut donc maintenir une forte pression publique.

Difficile de dire toutefois si c'est par un non dans les urnes ou une action déterminée de la Suisse au sein du conseil d'administration de Frontex que nous parviendrons le mieux à exercer cette pression. Par manque de transparence, nous ne savons pas non plus si la Suisse utilise suffisamment ce siège pour défendre les droits des réfugié-e-s. La question de savoir si le Conseil fédéral pourra soumettre un meilleur projet de loi au Parlement en cas de non dans les urnes dépendra de la bonne volonté de l'Europe. L'attitude de l'UDC déterminera par ailleurs si les opposant-e-s au projet argumenteront d'une seule voix ou si la question tournera au débat anti-européen. Pour pouvoir se positionner, l'OSAR doit d'abord tirer ces questions au clair. Notre comité examinera soigneusement les chances et les risques avant de prendre position sur cette affaire.

Miriam Behrens, 21 février 2022
Directrice

Couverture :

En Suisse, plus de 46 000 personnes vivent avec une admission provisoire, dont beaucoup depuis des années. Vivre avec un permis F compromet leurs perspectives d'avenir.
Photo : Centre fédéral temporaire d'asile de Pasture au Tessin, 2020, © KEYSTONE/Ti-Press/Francesca Agosta

À la recherche d'un consensus et d'un partage des responsabilités

Le 8^e Symposium suisse sur l'asile se tiendra les 19 et 20 mai 2022 à l'Eventfabrik de Berne. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) et le bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein organisent ensemble le plus important congrès national sur les thèmes de l'asile et de la migration. D'éminents conférenciers et conférencières de Suisse et d'Europe, ainsi que divers ateliers thématiques, promettent au public des échanges approfondis et l'acquisition de précieuses connaissances. *Par Barbara Graf Mousa, rédactrice de l'OSAR*

Cette année, le Symposium suisse sur l'asile aura pour thème « Accès à la protection pour les personnes réfugiées – défis, perspectives, solutions ». Le congrès s'adresse aux spécialistes de l'administration, de la société civile, de la politique, des œuvres d'entraide, du barreau, de la science, mais aussi à des personnes en exil, aux médias et à toutes les personnes intéressées. Les conférences et la discussion de podium, ainsi que bon nombre des ateliers, reflètent l'étendue de la responsabilité envers les personnes réfugiées en Suisse. Elles portent sur la participation de la Suisse à la coopération et à la solidarité européennes et internationales. L'accent est mis sur la façon de renouveler le consensus autour de la légitimité et de l'importance d'assurer un accès individuel à la protection contre les persécutions.

Un programme varié et des ateliers intéressants

Le jeudi 19 mai 2022, après une introduction par les deux organisations hôtes de ce congrès biennal, l'OSAR et le HCR, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), dressera le bilan du nouveau système d'asile suisse sous l'angle politique. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) sera



© UNHCR

quant à lui représenté par Simon Geissbühler, chef de la division Paix et droits de l'homme. Son allocution jettera un éclairage sur la façon dont la Suisse renforce la protection des réfugié-e-s dans la coopération internationale. Deux conférencières de Bruxelles apporteront une perspective internationale : Pascale Moreau, Directrice du Bureau Europe du HCR, retracera dans une perspective mondiale l'évolution de la protection des réfugié-e-s et les défis auxquels elle est confrontée depuis l'adoption du Pacte mondial pour les réfugiés en 2018. Catherine Woollard, directrice du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), évoquera la pression qui pèse toujours plus fort sur la protection des réfugié-e-s en Europe.

Le vendredi 20 mai 2022, la nouvelle secrétaire d'État aux migrations, Christine Schraner Burgener, ouvrira la deuxième journée du symposium avec sa conférence sur le rôle de la Suisse dans l'actuelle politique d'asile européenne.

D'autres intervenant-e-s élargiront le thème du congrès : l'architecture ou les nouvelles recherches basées sur le numérique peuvent

par exemple contribuer à donner aux réfugié-e-s un accès à la protection, malgré la pression toujours plus forte et les tendances au cloisonnement des États. Il vaut donc la peine de jeter un œil attentif sur les offres des dix ateliers.

Le symposium se terminera par une table ronde réunissant de prestigieux intervenant-e-s. Claudio Martelli, sous-directeur et chef du Domaine de direction Asile du SEM, Alexandra Karle, directrice d'Amnesty International Suisse, Catherine Woollard, directrice de l'ECRE et Stefan Maier, Senior Policy Officer, HCR Bruxelles, débattront sur le thème « Rapide et équitable – à quel point le système d'asile européen a-t-il besoin de la Suisse ? ».

www.osar.ch/programme

**Symposium sur l'asile 2022 :
s'inscrire maintenant et jusqu'à fin mars :**

www.osar.ch/inscription



© OSAR

Situation précaire pour les malades psychiques en Croatie et en Italie

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a examiné dans quelle mesure les requérant-e-s d'asile et les personnes ayant droit à une protection ont accès à un traitement psychologique et psychiatrique en Croatie et en Italie. Ses recherches montrent qu'il y a peu de soins médicaux disponibles en cas de souffrance psychique. L'OSAR déconseille de manière générale le transfert de personnes gravement malades vers des pays Dublin ou des États tiers sûrs.

Par Adriana Romer, juriste de l'OSAR

La situation des personnes réfugiées en Croatie pose problème à plus d'un égard. La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) et le Tribunal administratif fédéral (TAF) suisse confirment ce que plusieurs médias rapportent depuis des mois. Le TAF a regretté que les refoulements pratiqués à la frontière par la police croate, qu'on

qualifie de push-backs, n'aient toujours pas fait l'objet d'une enquête suffisante. Le rapport du CPT de décembre 2021 révèle que l'État croate bafoue les droits humains des personnes réfugiées ou tolère tout au moins leur violation.

Tout le système d'asile européen repose sur la confiance mutuelle et le postulat que les États respectent les obligations que leur confère le droit international public. Compte tenu des nombreux rapports faisant clairement état de mauvais traitements et de refoulements violents à la frontière, il y a lieu de douter de cette présomption générale en ce qui concerne la Croatie.

Pratiquement aucun accès à un traitement psychiatrique

La situation ne se présente guère mieux pour les réfugié-e-s à l'intérieur même de la Croatie. Surtout pour les personnes particulièrement vulnérables souffrant de problèmes psychiques. Plusieurs pays dont la Suisse transfèrent malgré tout des personnes en quête de protection vers la Croatie. C'est pourquoi l'OSAR a enquêté sur l'accès à des traitements

psychologiques et psychiatriques en Croatie et publié un rapport à ce sujet. Il en ressort clairement qu'il est difficile, même pour les ressortissant-e-s croates, d'avoir accès à un traitement en cas de problèmes psychiques. A fortiori pour les personnes qui ne maîtrisent pas la langue nationale. Leurs chances de bénéficier d'un traitement stable à long terme sont minimes. Les lacunes de l'assurance maladie, jointes à la pénurie d'interprètes, tant dans le domaine de l'asile et de la migration que dans le domaine social et dans l'éducation en général, font qu'en Croatie, les requérant-e-s d'asile et les personnes ayant droit à une protection restent souvent sans traitement en cas de maladies psychiques. À cela s'ajoute l'absence de mécanismes permettant d'identifier les personnes vulnérables telles que les malades psychiques. Il en résulte que les répercussions des traumatismes et du stress chronique sur la santé psychique des réfugié-e-s ne sont ni diagnostiquées, ni traitées. Sur la base de ses constats, l'OSAR déconseille le transfert vers la Croatie de personnes ayant besoin d'un traitement psychologique ou psychiatrique.



Aucune aide pour les malades psychiques.
Photo : Camp de réfugiés de Miral à la frontière croate (© KEYSTONE/Jean-Christophe Bott).

Publication d'un rapport sur l'Italie

À côté de la Croatie, l'OSAR a aussi publié sur son site Internet un rapport sur la situation en Italie pour les requérant-e-s d'asile et les personnes ayant droit à une protection souffrant de maladies psychiques. Elle y analyse aussi en détail le système de santé en Italie et l'accès à un traitement pour les personnes atteintes de maladies psychiques. L'OSAR déconseille de manière générale de transférer des personnes présentant de graves maladies psychiques vers

d'autres pays Dublin ou des États tiers sûrs, quand ce n'est pas dans leur intérêt. La santé psychique devrait toujours être considérée en priorité.

L'OSAR étudie depuis des années les manquements signalés dans le système d'asile d'autres pays Dublin et les documente si possible en se rendant sur place. Les deux derniers rapports sur le traitement des malades psychiques en Croatie et en Italie se sont appuyés sur des entretiens écrits et oraux, menés à distance. Ils doivent servir de source aux représentant-e-s juri-

diques, aux autorités et aux tribunaux des États Dublin et permettre une appréciation factuelle de la situation dans un pays.

Rapports de l'OSAR :

www.osar.ch/rapports-sur-la-situation-dans-les-etats-dublin

Rapport de l'OSAR Croatie (en anglais, résumé en français) :

www.osar.ch/rapport-croatie-resume

Rapport de l'OSAR Italie :

www.osar.ch/rapport-italie

La Suisse doit accueillir durablement un plus grand nombre de réfugié-e-s afghan-e-s

En Afghanistan, les gens souffrent de la faim ; ils n'ont plus d'argent et leurs conditions de sécurité se sont continuellement dégradées depuis que les talibans ont repris le pouvoir. Pourtant la Suisse se montre toujours aussi réticente quand il s'agit d'accueillir des réfugié-e-s afghan-e-s. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) suit avec inquiétude la situation en Afghanistan et réclame entre autres une aide humanitaire d'urgence et l'évacuation rapide de contingents de réinstallation supplémentaires. *Par Alexandra Geiser, experte-pays de l'OSAR*

La situation humanitaire en Afghanistan s'est tellement dégradée au cours des derniers mois que les Nations unies ont dû lancer en janvier 2022 leur plus grand appel à l'aide de tous les temps pour un seul pays. Il faut réunir plus de quatre milliards de dollars américains pour soutenir les 22 millions d'Afghan-e-s dont la survie dépend d'ores et déjà de l'aide humanitaire.

Le pays est en proie à une catastrophe humanitaire ; ses habitant-e-s n'ont plus de nourriture ni d'argent. L'économie était déjà au tapis avant l'arrivée au pouvoir des talibans. Le pays souffre de surcroît de l'une des pires sécheresses des deux dernières décennies.

Insécurité, peur et méfiance

Sur le plan de la sécurité, la situation se dégrade continuellement pour un très grand nombre d'Afghan-e-s depuis l'arrivée au pouvoir des talibans. Malgré la promesse d'octroyer une amnistie générale à tous ceux qui avaient combattu les talibans et de préserver les droits des femmes dans les limites de la charia islamique, Human Rights Watch a documenté depuis août 2021 l'assassinat ou la disparition de cent anciens membres des forces de sécurité rien que dans quatre provinces et part du principe qu'il y a encore beaucoup de cas non répertoriés. Les talibans privent les femmes de travail et d'instruction. Ils les obligent à se voiler et leur interdisent même, dans quelques provinces, de sortir de chez elles sans escorte masculine ou de pratiquer du sport.

Comme les chefs talibans locaux jouissent encore d'une grande autonomie, les règles en vigueur varient d'une province à l'autre, de même que l'application des amnisties et les sanctions imposées en cas d'« infractions aux



L'approvisionnement en nourriture est précaire, les Afghan-e-s souffrent de la faim. Février 2022 © KEYSTONE/AP Photo/Hussein Malla

règles». Par exemple une tenue vestimentaire occidentale ou le refus de porter la barbe ou des chaussettes blanches, couleur du drapeau taliban. Des rapports faisant état de perquisitions, des listes de personnes recherchées et les meurtres commis à titre de représailles ont créé un climat de méfiance et de peur.

Une meilleure protection et le droit de rester

L'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) a appelé les pays du monde entier à accueillir au moins 85 000 Afghan-e-s ces cinq prochaines années, dans le cadre de programmes de réinstallation. Par rapport à cet appel, l'OSAR a demandé à la Suisse

d'admettre un contingent supplémentaire de réfugié-e-s de réinstallation.

L'OSAR souhaite en outre que l'attribution de visas soit facilitée et les regroupements familiaux accélérés. Elle réclame également une protection et un statut de séjour régulier pour les Afghan-e-s réfugié-e-s en Suisse, c'est-à-dire l'octroi de l'asile ou au moins d'une admission provisoire. Les demandes en souffrance doivent être tranchées dans les meilleurs délais. Car la situation en Afghanistan n'est manifestement pas près de s'améliorer.

www.osar.ch/informations-pays-afghanistan



La Suisse manque de maçons titulaires d'un brevet fédéral – un professionnel passionné, titulaire d'un permis F depuis plus de sept ans.
Photo : © Djamilia Grossman

Admission provisoire : vivre avec un permis F

Le parcours d'obstacles du statut provisoire

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'engage depuis des années pour que l'admission provisoire soit remplacée par un statut de protection positif. Les histoires de vie de deux réfugiés somaliens qui doivent se débrouiller en Suisse avec un permis F montrent pourquoi. L'admission provisoire rend le processus d'intégration plus long et plus coûteux, aussi bien pour les personnes concernées que pour la Suisse. *Par Barbara Graf Mousa, rédactrice de l'OSAR*

Depuis l'été 2021, O.H. est le fier détenteur d'un permis de conduire. Ce Somalien qui souhaite garder l'anonymat s'est réfugié en Suisse en 2016 et a obtenu le permis F en mars 2020. Son témoignage illustrant ce que c'est que de vivre avec une admission provisoire est paru dans le Planète-exil d'octobre 2020. Deux lectrices bouleversées par son récit ont décidé de lui financer son examen pratique de conduite. Désormais plus flexible dans ses déplacements, O.H. a trouvé du travail dans le domaine de la logistique, dans les gares ou à la poste. Il a également suivi un cours de manipulation de chariot élévateur. Souvent amené à travailler de nuit dans des emplois à

durée limitée, notamment à cause de la pandémie de coronavirus, il est toutefois mieux rétribué qu'avant. Fin 2021, le Somalien a pu s'émanciper de l'aide sociale. Il est à la fois heureux et gêné de la générosité des personnes qui l'ont soutenu : « Il y a des moments dans la vie où on n'y arrive simplement pas sans aide. Je suis infiniment reconnaissant à ces deux femmes, vraiment. Mais j'aimerais financer ma vie moi-même et être enfin libre de conclure des contrats, de déménager dans un autre canton, de voyager à l'étranger, par exemple pour aller rendre hommage à mon père décédé en janvier 2021 et à ma famille, toutes choses impossibles avec un permis F,

ou alors au prix de nombreuses difficultés et de coûts importants. »

Différences de traitement entre les cantons

Une admission provisoire est une décision d'asile négative. Le renvoi est simplement reporté, parce qu'on ne peut décemment pas exiger de la personne qu'elle vive actuellement dans son pays d'origine. Si la Suisse estime que la situation a changé, les étranger-e-s à titre provisoire risquent d'être renvoyés, par exemple dans un pays en guerre comme l'Afghanistan, l'Érythrée, l'Irak, la Somalie ou la Syrie. Car c'est de ces pays que viennent

la plupart des étrangè-r-e-s titulaires d'une admission provisoire, à savoir 37 256 personnes sur les 54 474 en cours de processus d'asile fin novembre 2021, selon les statistiques du Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

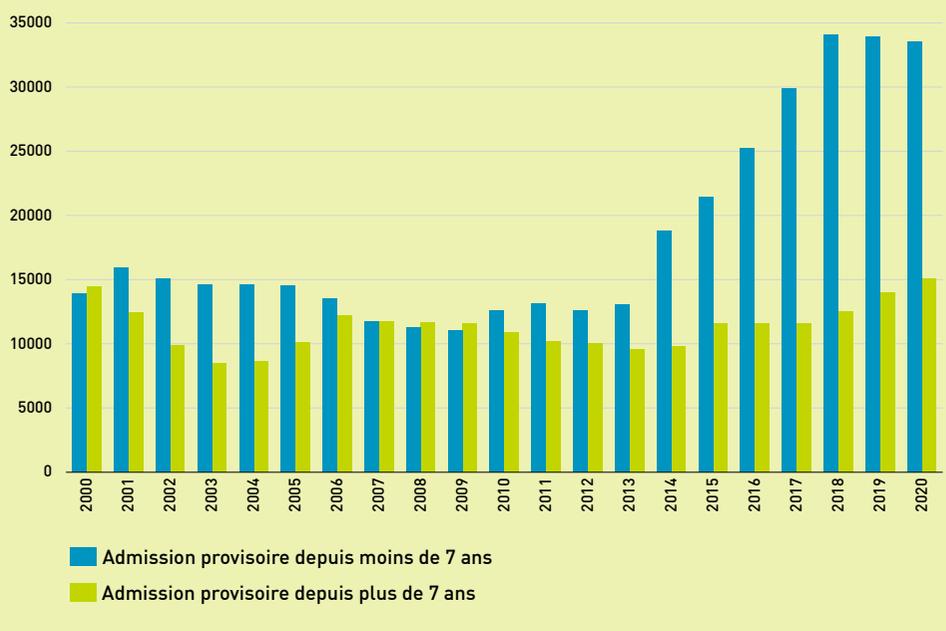
L'OSAR estime que ce statut n'offre pas une protection suffisante aux réfugié-e-s de guerre civile. Le qualificatif « provisoire » désavantage la personne, notamment dans la recherche d'emploi, car il suggère un séjour de courte durée. Il a donc aussi des répercussions négatives sur l'économie nationale. Les nombreux obstacles qui entravent l'accès à l'autonomie financière et à l'emploi coûtent du temps et de l'argent. À cela s'ajoutent des inégalités de traitement prouvées entre les cantons et les communes, par exemple pour ce qui est du montant et des conditions d'octroi de l'aide sociale.

Si elles/ils n'ont pas (ou plus) recours à l'aide sociale et qu'elles/ils séjournent en Suisse depuis cinq ans au moins, les titulaires d'une admission provisoire peuvent adresser une demande de cas de rigueur à leur canton de résidence pour obtenir un droit de séjour durable. Mais cela implique des démarches administratives parfois longues et compliquées, car l'application de cette clause varie aussi d'un endroit à l'autre.

Du statut provisoire au cas de rigueur

Un jeune Somalien qui souhaite également garder l'anonymat en sait quelque chose : « Cela fait déjà sept ans et demi que je vis avec un permis F et plusieurs années que je me suis affranchi de l'aide sociale. En décembre 2019, j'ai déposé une demande de cas de rigueur auprès du canton pour obtenir le droit de rester durablement. Rien n'a encore été décidé. Quand je viens aux nouvelles, je dois de nouveau fournir des documents que j'ai déjà remis. Ils disent qu'ils n'ont plus les anciens. » Cet homme aujourd'hui âgé de 24 ans était mineur lorsqu'il a fui la Somalie, en passant par le Soudan, la Libye, la Méditerranée et l'Italie. Arrivé en Suisse en 2013, il a vite appris l'allemand, acquis un métier et obtenu un brevet fédéral de maçon. Il travaille aujourd'hui avec joie et éthique professionnelle dans une branche qui souffre depuis des années d'une pénurie de main d'œuvre qualifiée. Le jeune homme aime les défis tels que construire des escaliers, effectuer des mélanges de béton spéciaux par des températures négatives, travailler sur de grands chantiers répartis dans toute la Suisse au sein d'équipes mixtes ou dans de petites entreprises dans son canton de résidence.

Évolution du nombre de personnes admises à titre provisoire en Suisse depuis 2000



En plus des 37 000 étrangè-r-e-s admis-e-s à titre provisoire en Suisse s'ajoutent environ 9 000 réfugié-e-s admis-e-s à titre provisoire. Leur statut juridique est réglé différemment. Au total, plus de 46 000 personnes vivent en Suisse avec une admission provisoire, dont beaucoup depuis des années. Source : SEM

Des dossiers en souffrance

Où réside le problème et pourquoi ce jeune ouvrier motivé n'obtient-il donc pas le droit de séjour ? Il a eu des poursuites qu'il a entièrement payées, comme l'atteste un document joint à sa demande. Dans la fougue de sa jeunesse, il s'est en effet rendu une fois en Allemagne avec ses amis. Le passage non autorisé de la frontière avec un permis F a été sanctionné par une amende salée, qu'il a payée tout de suite, et par une inscription au casier judiciaire. « Je me suis dit, voilà, c'est trop bête, je vais maintenant devoir attendre deux ans de plus », raconte-t-il déconfit. « Mais l'office cantonal des migrations m'a appelé

en décembre 2021 pour m'informer que ma demande allait être traitée et que l'inscription n'aurait pas d'incidence là-dessus. » Sa joie a cependant été de courte durée : son dossier a de nouveau changé de mains. Maintenant, on lui réclame de nouveau des documents qu'il a déjà fournis. L'intéressé envisage de changer de canton. « Sinon, je me cherche un avenir meilleur dans un autre pays. Qu'est-ce que je veux encore perdre mon temps ici ? »

Il sera aussi question de l'admission provisoire les 18/19 juin 2022, lors des Journées du réfugié www.osar.ch/admission-provisoire



Le permis de conduire ouvre la voie à un travail mieux rémunéré pour de nombreux réfugié-e-s titulaires d'un permis F. Photo : © OSAR/Barbara Graf Mousa

Formation continue de l'OSAR dans des centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile

L'équipe Formation de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) propose désormais une formation continue aux enseignant-e-s qui s'occupent de l'instruction des réfugié-e-s mineur-e-s dans les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile (CFA). Par Barbara Graf Mousa, rédactrice de l'OSAR



Cours d'école avec Désirée Scheidegger au centre fédéral pour requérant-e-s d'asile de Berne. Photo: © Lina Bieri

Le « droit à un enseignement de base suffisant et gratuit » (article 19) ancré dans la Constitution fédérale suisse s'applique aussi aux enfants des familles qui attendent la réponse à leur demande d'asile dans un CFA. Ces enfants ne passent souvent que deux ou trois semaines dans les CFA. Désirée Scheidegger, maîtresse d'école bernoise et dans le CFA

de Berne depuis 2019 estime toutefois que « l'école est très utile dès le premier jour en Suisse. Au cours de leur fuite, ces enfants ont déjà perdu beaucoup de temps normalement dévolu à l'instruction. L'école leur donne une structure et un sentiment de sécurité. » Cette enseignante de primaire âgée de 32 ans raconte avec enthousiasme comment les enfants se ruent en classe tous les matins : « Ils absorbent comme des éponges tout ce qu'ils entendent, voient et expérimentent. L'enseignement est toujours une affaire de communication. Or pour l'instant, ce n'est guère possible de communiquer en allemand. Je suis épatée de ce qu'ils retiennent ! Tout à coup, un enfant se met à parler ou chante sans erreur une chanson en allemand. »

Les classes de réfugié-e-s ont ceci de particulier que le nombre d'élèves et leurs tranches d'âge changent constamment. Une autre difficulté tient au fait que les enfants originaires de différents pays ont des bagages très différents. Leur état psychique représente aussi un défi pour les enseignant-e-s. Nadine Hagen, qui participe à la planification des nouveaux cours de l'OSAR, commence par sonder les besoins des participant-e-s à l'aide d'un questionnaire : « Je peux ainsi intégrer leurs connaissances préalables sur le nouveau système d'asile, sur les droits découlant du statut de réfugié-e et sur la fuite dans le monde. L'expérience montre que les enseignant-e-s sont content-e-s d'avoir un concept sur me-

sure », rapporte la spécialiste de la formation de l'OSAR. Qu'est-ce que la maîtresse d'école primaire Désirée Scheidegger attend de ce cours ? « C'est surtout le processus d'arrivée qui m'intéresse. Qu'est-ce qui est le plus utile à une famille et aux enfants ? Y a-t-il eu des études sur le sujet ? » Elle se demande en outre ce qu'elle peut apporter aux enfants de réfugié-e-s en tant qu'enseignante ; et si ce ne seraient pas tant les matières enseignées que les structures constantes, les références claires et les rituels réguliers qui donnent aux enfants le bagage nécessaire pour la suite.

Nouvelle formation continue

L'équipe Formation de l'OSAR propose des formations continues pour les enseignant-e-s qui ont des enfants de réfugié-e-s dans leur classe. Dès le premier jour de leur arrivée en Suisse, les réfugié-e-s mineur-e-s suivent aussi un enseignement scolaire dans les Centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile (CFA). Les enseignant-e-s sont généralement engagé-e-s par les cantons concernés ; la nouvelle offre de formation continue de l'OSAR est aussi conçue pour eux.

Informations

- www.osar.ch/formation-exil-et-asile
- Tél. 021 320 56 41



Impressum
Éditeur : Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Weyermannsstrasse 10, Case postale, 3001 Berne,
Tél. 031 370 75 75, E-mail: info@osar.ch, Internet: www.osar.ch

CP Don : 10-10000-5



Votre don en
bonnes mains.

Le magazine Planète Exil de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à 5 CHF, est inclus dans leur don.

Tirage : 5500 exemplaires

Rédaction : Barbara Graf Mousa (responsable),
Miriam Behrens, Alexandra Geiser, Nadine Hagen, Oliver Lüthi,
Karin Mathys, Adriana Romer, Désirée Scheidegger
Traductions : Sabine Dormond, Montreux
Mise en page : Baptiste Babey
Impression : rubmedia AG, Wabern/Berne